Juin 2026

Politique d'Investissement Responsable

Belfius Asset Management NV

Table de Matières

1. À propos de Belfius Asset Management 3
2. Présentation de la politique d'investissement responsable 4
   2.1 Introduction 4
   2.2 Champ d'application 5
   2.3 Gouvernance et mise en œuvre 5
3. Approche en matière d'Investissement Responsable 5
   3.1 Introduction 5
   3.2 Méthodes d'Investissement Responsable (IR) 6
   3.2.1 Politique d'exclusion 7
   3.2.2 Intégration ESG 8
   3.2.4 Investissement thématique 9
   3.3 Gestion des risques de durabilité 10
   3.4 Fonds de fonds Belfius AM 10
   3.5 Diligence raisonnable sur les effets négatifs en matière de durabilité 11
   3.6 Contrôle 12
4. Produits d'investissement portant le label « Towards Sustainability » 12
5 Transparance & Reporting 13
6 Documentation : nos politiques en détail 13

1. À propos de Belfius Asset Management

Belfius Asset Management SA (Belfius AM) est une société de gestion agréée par la FSMA (Autorité des services et marchés financiers). Elle gère des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement, y compris des fonds alternatifs. Belfius AM est une filiale de Belfius Bank et est solidement ancrée dans le secteur financier belge.

Nos activités consistent principalement à gérer, administrer et distribuer des solutions d'investissement via une large gamme de fonds. Depuis avril 2022, nous gérons également des portefeuilles pour des clients particuliers et proposons des services de conseil en investissement ainsi que la réception et la transmission d'ordres.

Notre ambition est de créer de la valeur pour nos clients, à la fois financièrement et pour la société. Pour cela, nous gérons nos portefeuilles de manière active et nous collaborons avec des gestionnaires d'actifs renommés.

Belfius AM possède une solide expérience en matière d'investissement durable. Notre objectif ultime est de créer une valeur durable sur le long terme et de jouer un rôle positif et pertinent dans la société belge. Nous offrons à nos clients la possibilité d'investir dans la transition vers une économie plus durable.

Belfius AM travaille avec quatre modèles d'investissement distincts :

1. Gestion de portefeuille privé (Private Portfolio Management). Cela comprend la gestion discrétionnaire de portefeuilles et les services de conseil en investissement pour les clients particuliers de Belfius Bank. Belfius AM agit ici comme gestionnaire d'investissement délégué. Dans le cadre de ces mandats, les investissements peuvent inclure des titres individuels (actions et obligations), des fonds, des ETF, des investissements alternatifs et des produits dérivés.
2. Fonds gérés en interne (en lignes directes). Ce sont des fonds gérés directement par les équipes de Belfius AM, qui investissent directement dans des actions individuelles.
3. Fonds de fonds Belfius AM. Dans ces fonds, nos équipes internes sélectionnent des ETF et des fonds (OPC) de gestionnaires d'actifs externes. La sélection repose sur plusieurs critères : la stratégie d'investissement, les performances, les coûts et l'approche en matière d'investissement responsable.
4. Fonds délégués. Ce sont des fonds dont Belfius AM confie la gestion à un gestionnaire d'actifs externe, comme Candriam ou BlackRock.

Nous sommes convaincus que l'intégration systématique des facteurs de durabilité (ESG) - environnement, social et gouvernance - permet de mieux comprendre les risques et les opportunités. Cela aide les investisseurs à obtenir des rendements solides et équilibrés sur le long terme. En tant qu'investisseur, nous reconnaissons notre rôle dans la société. Avec le capital que nous gérons au nom de nos clients, nous souhaitons non seulement générer un rendement financier, mais aussi soutenir des changements positifs.

L'actionnariat actif est un élément clé de notre approche. Cela signifie que nous nous impliquons dans les entreprises dans lesquelles nous investissons et que nous votons lors des assemblées générales d'actionnaires. Nous pouvons ainsi contribuer à l'amélioration des pratiques des entreprises.

L'actionnariat actif est l'un des six Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), que Belfius AM a signés en 2019. Il constitue un pilier essentiel de notre approche.

Le dialogue avec les entreprises (engagement) nous permet de mieux comprendre leurs risques et leurs opportunités. Nous les encourageons également à améliorer leurs politiques et leurs objectifs en matière d'ESG. Cela peut créer de la valeur, tant financièrement que pour la société.

En votant lors des assemblées générales, nous exerçons nos droits en tant qu'actionnaires. Nous pouvons ainsi influencer la gouvernance des entreprises et contribuer à la création de valeur durable sur le long terme.

En 2019, Belfius AM a signé les UN Principles for Responsible Investment (UNPRI[1]). Ce sont six principes internationaux pour l'investissement responsable. En signant ces principes, Belfius AM s'est engagée à placer la durabilité au cœur de sa politique d'investissement.

- Principe 1 : Nous intégrons les questions ESG dans notre analyse des investissements et dans nos processus de prise de décision.
- Principe 2 : Nous sommes des investisseurs actifs et nous avons intégré les questions ESG dans notre politique et nos pratiques en tant qu'actionnaires.
- Principe 3 : Nous cherchons à obtenir des informations sur les enjeux ESG des entités dans lesquelles nous investissons.
- Principe 4 : Nous promouvons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur de l'investissement.
- Principe 5 : Nous collaborons pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des Principes.
- Principe 6 : Nous rendons compte de nos activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes.

2. Présentation de la politique d'investissement responsable

2.1 Introduction

La Politique d'Investissement Responsable (ci-après : politique IR) constitue le cadre qui définit la manière dont Belfius AM applique l'investissement responsable. Elle décrit comment nous développons cette politique, comment elle est intégrée dans notre gouvernance et comment nous la mettons en pratique.

Au cours des dernières années, Belfius AM a élaboré plusieurs documents politiques détaillés sur la durabilité et les piliers ESG (environnement, société et gouvernance). Tous ces documents relèvent de la politique IR générale et en constituent des composantes. Ces composantes peuvent être ajustées sans qu'il soit nécessaire de réviser l'ensemble de la politique IR.

La politique IR fait officiellement partie du cadre politique général et de la charte de gouvernance de Belfius AM. Le comité de direction est responsable de cette politique.

[1] Pour plus d'informations sur les PRI, consultez www.unpri.org

2.2 Champ d'application

La politique IR s'applique à tous les investissements de Belfius AM. Toutefois, des exceptions ou des règles spécifiques peuvent s'appliquer selon le type d'investissement. Par exemple, la manière dont nous appliquons les considérations ESG diffère entre les fonds gérés activement (où nous faisons nos propres choix d'investissement) et les fonds passifs ou les ETF (qui suivent un indice).

De même, le droit de vote lors des assemblées générales ne s'applique qu'aux actions cotées en bourse. Pour plus de détails sur les exigences et critères spécifiques, référez-vous au présent document et aux sous-politiques associées.

2.3 Gouvernance et mise en œuvre

Belfius AM dispose d'un cadre de gouvernance clair pour l'investissement responsable. Le comité de direction en assure le pilotage, avec l'implication du senior management. L'équipe Investissement Responsable (ou Responsible Investment Team, RIT) est responsable de la mise en œuvre de la politique.

Le comité de direction a la responsabilité finale et veille à ce que les ressources budgétaires nécessaires soient disponibles pour atteindre les objectifs de Belfius AM. Par ailleurs, un Comité d'Investissement Responsable (Responsible Investment Committee, RIC) a été créé.

Ce comité, présidé par le responsable de l'Investissement Responsable, réunit des représentants de toutes les équipes impliquées dans la mise en œuvre et le contrôle de l'investissement responsable. Le RIC définit les critères et les priorités, fixe les objectifs, supervise la mise en œuvre et suit les progrès réalisés.

Un autre comité important est le Sustainable Investment Desk (SID) du Groupe Belfius. Le SID veille à ce que les règles et la politique ESG soient appliquées de manière cohérente au sein de toutes les divisions d'investissement du Groupe Belfius. Ses principales missions sont :

- Appliquer la Transition Acceleration Policy (TAP)[2] lors de l'évaluation des produits d'investissement.
- Intégrer les cadres ESG dans les processus d'investissement.
- Assurer la conformité avec la réglementation ESG, notamment le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Le SID relève du conseil d'administration du Groupe Belfius et réunit des collaborateurs de différentes équipes, notamment Belfius Bank, Belfius AM et Belfius Insurance. Cette composition permet de rassembler l'expertise nécessaire pour accomplir la mission du SID.

3. Approche en matière d'Investissement Responsable

3.1 Introduction

Chez Belfius AM, nous pensons qu'en tant qu'investisseur, nous devons poursuivre deux objectifs importants. Premièrement, nous souhaitons obtenir un bon rendement financier pour nos clients. Deuxièmement, nous voulons avoir un impact positif sur la société. Cette double ambition fait partie de notre responsabilité en tant que gestionnaire du patrimoine de nos clients.

[2] TAP-Policy-FR.pdf

Nous sommes convaincus que la prise en compte systématique des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) nous permet de mieux comprendre les risques sur les marchés financiers. C'est ce que nous appelons l'investissement responsable.

Notre approche tient compte de différentes obligations légales. Nous suivons notamment les règles du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR[3]), qui précise la manière dont les institutions financières doivent communiquer sur la durabilité. La taxonomie européenne joue également un rôle important : il s'agit d'un système de classification qui définit clairement quelles activités économiques peuvent être considérées comme durables.

Nous tenons également compte de la législation sur les noms de fonds, de la Directive sur les droits des actionnaires (SRD II[4]) et de la loi Mahoux[5]. Cette dernière interdit les investissements dans certaines armes controversées.

Au-delà des obligations légales, nous suivons aussi des normes internationales pour l'investissement responsable. Les plus importantes sont les principes du Pacte mondial des Nations Unies[6] et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces lignes directrices nous aident à prendre nos décisions d'investissement de manière responsable.

Parce que nos clients ont des conceptions différentes de la durabilité, nous offrons une large gamme de solutions d'investissement. Ces solutions varient en fonction de la place accordée à la durabilité. Nous proposons actuellement des produits sans considérations spécifiques de durabilité, des produits qui favorisent certaines caractéristiques environnementales ou sociales, et des produits qui portent des labels de durabilité indépendants, comme le label « Towards Sustainability ».

Ce label a été créé par Febelfin, la Fédération belge du secteur financier. Pour plus d'informations, consultez le site https://towardssustainability.be.

En intégrant l'investissement responsable de manière plus large et plus profonde dans notre offre, nous pouvons proposer une gamme de produits dans laquelle les critères de durabilité sont clairement et efficacement pris en compte.

3.2 Méthodes d'Investissement Responsable (IR)

La durabilité est un sujet complexe qui englobe de nombreux aspects. Ces aspects sont souvent liés entre eux et sont regroupés sous le terme ESG.

Il n'existe pas une seule bonne façon d'intégrer les facteurs ESG dans les décisions d'investissement. Chez Belfius AM, nous pensons qu'il existe plusieurs méthodes que nous devons au minimum appliquer pour gérer un portefeuille d'investissement de manière responsable.

Le tableau ci-dessous présente les principales méthodes que nous utilisons dans la gestion de nos produits financiers. Ces méthodes nous aident à intégrer efficacement la durabilité dans nos

[3] Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, Journal officiel de l'Union européenne, 9 décembre 2019, L 317/1-16.
[4] Directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la Directive 2007/36/CE en ce qui concerne l'encouragement de l'engagement à long terme des actionnaires, Journal officiel de l'Union européenne, 20 mai 2017, L 132/1-25.
[5] Loi du 20 mars 2007 relative à l'interdiction du financement de la fabrication, de l'utilisation et de la possession de mines antipersonnel et de sous-munitions, Moniteur belge, 26 avril 2007, 22122.
[6] The Ten Principles | UN Global Compact

décisions d'investissement.

#	Méthode IR	Description
1.	Politique d'exclusion	Certains secteurs, entreprises ou États ne sont pas éligibles à nos investissements. C'est ce qu'on appelle la politique d'exclusion. Ce choix repose sur des règles légales, des normes internationales ou des considérations liées au développement durable.
2.	Intégration ESG	Avec cette méthode, nous intégrons systématiquement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos analyses financières. Cela s'applique uniquement à nos portefeuilles gérés activement. Nous ne regardons pas seulement les chiffres financiers, mais aussi des éléments comme l'impact climatique, les conditions de travail et la bonne gouvernance. Cela nous permet de mieux évaluer les risques et les opportunités d'un investissement.
3.	Actionnariat actif	En tant qu'actionnaires, nous pouvons influencer les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous participons aux assemblées générales et dialoguons avec les directions. Nous cherchons ainsi à encourager des changements positifs, notamment en matière de durabilité et de bonne gouvernance.
4.	Investissement thématique	Avec l'investissement thématique, nous nous concentrons sur des tendances nouvelles et prometteuses. Ces thèmes sont souvent liés au développement durable, comme les énergies propres, la santé ou l'égalité sociale. En investissant dans ces thèmes, nous voulons non seulement obtenir un rendement financier, mais aussi contribuer à un avenir meilleur.

3.2.1 Politique d'exclusion

Belfius AM exclut certaines activités et certains produits parce que nous estimons qu'ils ne sont pas compatibles avec les normes internationales ou avec nos propres valeurs. Cela s'ajoute aux exclusions imposées par la loi. Un ensemble minimal de règles d'exclusion s'applique à tous nos produits financiers. Pour les produits qui portent un label de durabilité, comme le label « Towards Sustainability », nous appliquons des critères encore plus stricts.

Belfius AM souhaite éviter les investissements qui ont un impact clairement négatif sur l'environnement ou sur la société. C'est pourquoi la Transition Acceleration Policy (TAP) s'applique à tous les produits d'investissement gérés par Belfius AM. Cette politique vise à protéger nos clients contre les grands risques climatiques, notamment dans le secteur de l'énergie. Ainsi, nous n'investissons pas, par exemple, dans des producteurs d'énergie qui ne font pas suffisamment

d'efforts pour réduire leur impact négatif sur le climat.

Les exclusions concernent différents secteurs et activités. Il s'agit notamment des entreprises qui contreviennent aux Principes du Pacte mondial des Nations Unies[6] ou des entreprises actives dans les secteurs suivants :

- Production et/ou commerce en gros de tabac
- Soja, huile de palme et produits agricoles
- Activités de jeux d'argent
- Défense
- Entreprises d'extraction de charbon et sociétés minières
- Secteur de l'extraction pétrolière et gazière conventionnelle et non conventionnelle
- Certaines formes de production d'électricité

Les produits d'investissement sur lesquels Belfius AM exerce un contrôle total doivent toujours être conformes à la TAP. Cela s'applique également aux fonds gérés au nom de Belfius AM par des gestionnaires d'actifs externes avec lesquels nous collaborons. Nous veillons ainsi à ce que notre politique d'exclusion soit appliquée de manière cohérente dans l'ensemble de notre offre.

Pour plus d'informations sur la TAP, consultez le document TAP-Policy-FR.pdf

3.2.2 Intégration ESG

L'intégration ESG signifie que nous prenons en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de manière systématique et bien documentée dans nos analyses financières, dans l'évaluation des investissements et dans nos décisions d'investissement. Cette approche s'applique uniquement aux portefeuilles gérés activement, c'est-à-dire ceux dans lesquels le gestionnaire fait lui-même les choix d'investissement.

L'intégration ESG implique que nous favorisons activement des caractéristiques écologiques et sociales, que nous réalisons des investissements durables en tenant compte des principaux effets négatifs sur la durabilité (appelés Principal Adverse Impacts ou PAI), et que nous respectons de bons principes de gouvernance d'entreprise.

Favoriser des caractéristiques écologiques ou sociales signifie que nous préférons délibérément les investissements dans des portefeuilles qui présentent certaines propriétés environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux.

L'intégration ESG concerne également des stratégies d'investissement dans lesquelles une part importante du portefeuille est investie dans des investissements durables au sens du SFDR. Ce sont des investissements dans des activités économiques qui contribuent à un objectif écologique ou social. Il est important que ces investissements ne causent pas de préjudice important à d'autres objectifs écologiques ou sociaux. De plus, les entreprises dans lesquelles on investit doivent suivre de bonnes pratiques de gouvernance. Cela signifie notamment qu'elles disposent de structures de gouvernance solides, maintiennent des relations saines avec leurs employés, mènent une politique de rémunération responsable pour leur personnel et respectent la législation et les obligations fiscales.

Pour plus d'informations, consultez le résumé de notre cadre pour les investissements durables (Sustainable Investment Framework — SIF), disponible sur le site de Belfius Asset Management.

Dans notre approche, nous tenons compte des facteurs ESG aussi bien lors de l'analyse des investissements individuels que lors de la construction du portefeuille global. Nous encourageons également nos gestionnaires d'actifs externes à traiter les facteurs ESG de manière similaire.

3.2.3 Actionnariat actif

L'actionnariat actif est une méthode importante dans notre politique d'investissement responsable. En tant qu'investisseur, nous voulons non seulement obtenir un rendement financier, mais aussi provoquer des changements positifs dans les entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour cela, nous agissons de deux façons : en participant activement aux assemblées générales d'actionnaires et en dialoguant avec les directions des entreprises.

Cette approche poursuit plusieurs objectifs. Nous voulons notamment encourager les entreprises à partager de meilleures informations sur leurs performances ESG. Cela nous aide également à collecter des informations pertinentes pour nos décisions d'investissement. Par ailleurs, nous encourageons les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de durabilité.

En tant qu'investisseur, nous reconnaissons notre responsabilité. Nous gérons des capitaux au nom de nos clients et nous voulons les utiliser non seulement pour générer un rendement financier, mais aussi pour provoquer des changements positifs. L'engagement et le vote lors des assemblées générales sont des outils puissants à cet égard. Cela s'inscrit dans le deuxième principe des Principes pour l'Investissement Responsable, qui stipule que nous voulons être des actionnaires actifs et intégrer les aspects ESG dans nos politiques et pratiques.

Notre engagement en tant qu'actionnaires prend concrètement deux formes. Premièrement, nous travaillons en étroite collaboration avec nos gestionnaires d'actifs externes. Nous veillons à ce qu'ils agissent conformément à nos exigences et attentes en matière d'investissement responsable et d'actionnariat actif.

Deuxièmement, nous dialoguons directement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous cherchons à obtenir plus de transparence sur les questions ESG, conformément à notre politique de vote. Nous encourageons également ces entreprises à améliorer leurs pratiques de durabilité.

Chaque année, nous rendons compte des résultats de notre actionnariat actif dans notre rapport sur l'Actionnariat Actif. La manière dont nous gérons le vote et l'engagement dépend du type d'investissement et de la stratégie du produit financier.

Pour plus d'informations sur notre approche en matière d'Actionnariat Actif, veuillez consulter les politiques d'Engagement et de Vote par procuration de Belfius AM, disponibles sur notre page Durabilité sur notre site web: Belfius Asset Management

3.2.4 Investissement thématique

L'investissement thématique chez Belfius AM permet aux clients d'investir dans des thèmes liés à des tendances nouvelles et prometteuses. Ces thèmes devraient souvent contribuer au développement durable. C'est pourquoi nous proposons plusieurs stratégies thématiques qui répondent à des défis sociaux et environnementaux importants.

Nous proposons par exemple des fonds axés sur des solutions à des problèmes comme le changement climatique, l'éducation et la mobilité. Certains fonds combinent plusieurs thèmes de durabilité à long terme. Nos clients peuvent ainsi investir dans la transition vers une économie et une

société plus durables, tout en orientant leur capital vers des tendances ou des thèmes qui leur semblent importants.

3.3 Gestion des risques de durabilité

Les risques de durabilité sont des événements liés à l'environnement, à la société ou à la gouvernance. Ces événements peuvent avoir un impact négatif sur la valeur d'un investissement, maintenant ou à l'avenir. Voici quelques exemples de ces risques :

- Risques physiques, comme les inondations ou la sécheresse, qui peuvent endommager les entreprises ou leurs activités.
- Risques de transition, comme les coûts que les entreprises doivent supporter pour s'adapter à de nouvelles règles ou pour protéger leurs infrastructures contre, par exemple, la montée du niveau de la mer.
- Risques liés à la chaîne d'approvisionnement, comme les grèves ou les troubles politiques, qui peuvent perturber la livraison de biens et de services.

Ces risques peuvent varier considérablement d'une entreprise à l'autre. Cela dépend du secteur d'activité, du modèle d'entreprise, de la position dans la chaîne de valeur et de la localisation géographique. La capacité d'une entreprise à identifier, mesurer et gérer ces risques joue également un rôle essentiel. Plus une entreprise gère bien ces risques, moins elle risque d'en être affectée.

Toutefois, il existe toujours des risques qu'une entreprise ne peut pas maîtriser, quels que soient ses efforts. Ces risques persistent, même si l'entreprise tente de les limiter.

Chez Belfius AM, nous avons mis en place différents outils et procédures pour identifier, mesurer, gérer et suivre les risques de durabilité dans nos portefeuilles. Nous attendons également de nos gestionnaires d'actifs externes qu'ils disposent des processus, des données et des outils appropriés pour faire de même pour les portefeuilles qu'ils gèrent pour nos clients.

Pour plus de détails sur les méthodes de gestion des risques de durabilité de Belfius AM et sur la façon dont ces risques sont suivis, consultez la Politique de gestion des risques de durabilité de Belfius AM, disponible en ligne : Sustainability-Risk-Management-Policy.pdf

3.4 Fonds de fonds Belfius AM

Belfius AM applique une méthode claire pour sélectionner les fonds et les gestionnaires externes au sein de ses fonds de fonds. Tous les fonds d'investissement sont classés sur la base de données quantitatives et d'une évaluation qualitative. La politique du fonds en matière d'investissement responsable est également examinée. Voici comment fonctionne cette approche.

Dans un premier temps, les fonds sont analysés sur la base de leur rendement par rapport au risque (analyse quantitative). Dans le même temps, nous vérifions dans quelle mesure les fonds tiennent compte de l'investissement durable, notamment en utilisant les critères définis dans le SFDR. Cette première analyse aboutit à une liste restreinte de fonds, qui sert de base à la deuxième étape : l'analyse qualitative.

Dans la phase qualitative, Belfius AM examine des caractéristiques plus détaillées du fonds et du gestionnaire de fonds. L'équipe de sélection des fonds étudie notamment la stratégie d'investissement, la politique d'investissement responsable et la façon dont cette politique est mise en pratique. Nous vérifions si le gestionnaire du fonds rend compte de sa politique d'investissement responsable, de la sélection et de l'exclusion des entreprises, et des résultats de son actionnariat actif

de manière claire, transparente et cohérente. Nous attendons également que le gestionnaire fournisse chaque mois un aperçu des investissements sous-jacents et soit prêt à dialoguer ouvertement avec Belfius AM sur sa politique d'investissement responsable. Nous vérifions par ailleurs si le gestionnaire s'implique activement auprès des entreprises sur des aspects pertinents de la durabilité (engagement), aussi bien en tant qu'actionnaire que porteur d'obligations, et s'il exerce effectivement ses droits de vote lorsqu'il investit directement dans des titres.

Des conditions supplémentaires s'appliquent aux fonds de fonds Belfius AM qui portent le label « Towards Sustainability ». Dans ce cas, seuls les fonds portant eux-mêmes ce label belge sont sélectionnés, ou les fonds dont le gestionnaire s'est engagé par écrit à respecter les règles de la norme de qualité « Towards Sustainability ». Par ailleurs, seuls les fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du SFDR sont éligibles, ce qui signifie qu'ils favorisent des caractéristiques écologiques ou sociales, ou qu'ils ont pour objectif des investissements durables.

Pour les fonds dont le gestionnaire s'est engagé par écrit à respecter les règles du label « Towards Sustainability », Belfius AM effectue des contrôles réguliers. Si des signes indiquent que les critères du label ne sont peut-être pas respectés, Belfius AM prend directement contact avec le gestionnaire du fonds. Si ce dernier ne parvient pas à satisfaire aux exigences ou refuse de le faire, Belfius AM décidera de se retirer du fonds concerné. Ainsi, Belfius AM s'assure que les fonds sélectionnés répondent en permanence à ses attentes en matière d'investissement responsable.

3.5 Diligence raisonnable sur les effets négatifs en matière de durabilité

La réduction des effets négatifs que nos décisions d'investissement peuvent avoir sur l'environnement et la société est un élément clé de notre approche en matière d'investissement responsable. En tant que grand investisseur, nous avons une influence sur les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous utilisons cette influence pour améliorer leurs comportements ou pour réduire ou arrêter nos investissements dans des activités non durables.

Nous avons identifié un certain nombre d'effets négatifs importants sur la durabilité, que nous appelons Principal Adverse Impacts (PAI). Nous surveillons ces PAI pour tous nos produits financiers. Nous les avons définis sur la base de différentes sources : les règles légales (comme la loi Mahoux sur les armes controversées), les lignes directrices internationales pour une conduite responsable des affaires (comme les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales), les meilleures pratiques reconnues, les avis d'experts et les échanges avec nos parties prenantes.

Pour les fonds que nous gérons nous-mêmes, nous examinons les PAI d'une manière adaptée au type de fonds et aux objectifs d'investissement. Nous appliquons une politique qui exclut ou limite l'exposition à des activités controversées. Lorsque nous investissons directement dans des titres individuels au sein de nos propres fonds, nous pratiquons également l'actionnariat actif. Cela signifie que nous dialoguons avec les entreprises et que nous utilisons nos droits de vote lors des assemblées générales pour réduire davantage les effets négatifs.

Lorsque nous sélectionnons des ETF ou d'autres fonds, ou lorsque nous confions la gestion d'un fonds à un gestionnaire externe, nous effectuons un contrôle approfondi. Au cours de ce processus, nous examinons les capacités, les politiques et l'approche des gestionnaires externes en matière d'investissement responsable. Nous évaluons la manière dont ils tiennent compte des PAI dans leur processus d'investissement et si leur politique d'exclusion correspond à celle de Belfius AM. Nous considérons en effet notre propre politique d'exclusion comme un outil important pour limiter de nombreux effets négatifs sur notre planète et notre société.

Nous attendons de nos gestionnaires externes qu'ils tiennent compte des PAI de manière appropriée, adaptée au type de fonds et aux objectifs d'investissement. Nous pensons qu'il est important qu'il existe un lien clair entre les méthodes qu'ils utilisent pour traiter les PAI (comme l'exclusion, l'engagement auprès des entreprises et le vote lors des assemblées générales) et l'objectif de réduire ces effets négatifs.

3.6 Contrôle

Chez Belfius AM, nous surveillons attentivement nos investissements et les mesures prises par les gestionnaires externes. Nous le faisons de deux façons : en examinant les données chiffrées (analyse quantitative) et la qualité de la gestion (analyse qualitative). Pour nos analyses, nous utilisons des données de plusieurs prestataires spécialisés, comme Morningstar, Sustainalytics, ISS et Net Purpose.

Nous organisons également des entretiens réguliers avec les gestionnaires externes. Au cours de ces entretiens, nous discutons de leurs décisions passées et de leurs plans pour l'avenir. Si nous recevons des signaux de problèmes éventuels ou si nous avons des doutes sur la façon dont ils appliquent notre politique de durabilité, nous les contactons directement.

Lorsqu'un gestionnaire externe ne répond pas aux normes définies dans notre politique, nous attendons qu'il résolve le problème dans un délai raisonnable. Si, après ces entretiens, le gestionnaire ne prend toujours pas les mesures nécessaires pour aligner à nouveau le portefeuille sur nos exigences, nous déciderons de vendre l'investissement dans ce fonds. Nous tenons toujours compte de ce qui est le mieux pour nos clients.

Lorsque de nouvelles règles sont introduites ou que des règles existantes sont renforcées, nous accordons aux gestionnaires externes suffisamment de temps pour s'y adapter. C'est seulement si, après cette période, ils ne satisfont toujours pas aux exigences que nous envisagerons de réinvestir les fonds placés dans le fonds concerné. Nous veillons ainsi à ce que nos investissements répondent toujours aux normes les plus élevées en matière de durabilité.

4. Produits d'investissement portant le label « Towards Sustainability »

Le Towards Sustainability Initiative est une norme de qualité et un label pour les produits financiers durables et socialement responsables. Les fonds qui portent actuellement le label « Towards Sustainability » sont répertoriés sur le site web du label:

https://towardssustainability.be/products?promoters=48323.

Belfius AM s'engage à ce que tous les produits portant ce label soient conformes aux exigences de portefeuille et de processus de la norme de qualité du label[7].

[7] Quality Standard | Towards Sustainability

Nos fonds qui ont obtenu le label « Towards Sustainability » appliquent des conditions d'exclusion supplémentaires pour les secteurs controversés. La liste complète des exclusions est consultable sur le site web du label https://towardssustainability.be/public/TowardsSustainability_QSRevision2023_Final_20230630.pdf.

De plus, les fonds de fonds labellisés s'engagent à investir dans des fonds sous-jacents labellisés ou, lorsqu'ils ne sont pas labellisés, dans des fonds sous-jacents classés au minimum SFDR Article 8 et prenant en considération les principales incidences négatives (PAI).

5 Transparence & Reporting

La transparence est pour nous un élément fondamental de la durabilité et de la responsabilité sociétale. Nous nous engageons donc à être entièrement transparents sur notre approche, nos activités et nos résultats en matière de Politique d'Investissement Responsable. Nous rendons régulièrement compte à nos parties prenantes des développements et résultats pertinents.

Nos politiques sont consultables sur notre site web. Via le questionnaire annuel PRI, nous communiquons des informations détaillées sur la manière dont nous avons mis en œuvre notre approche en matière d'Investissement Responsable. (Supporters et UNPRI-Assessment-Results-Report.pdf).

Par ailleurs, nous publions chaque année un rapport sur l'Actionnariat Actif sur notre site web.

6 Documentation : nos politiques en détail

Belfius AM a élaboré des politiques plus détaillées dans différents domaines liés à l'Investissement Responsable. Toutes ces politiques s'inscrivent dans le cadre de la présente Politique d'Investissement Responsable. Il s'agit notamment de :

- La Transition Acceleration Policy (la politique d'exclusion du Groupe Belfius, abrégée : TAP[8])
- Le cadre de nos investissements durables
- Les publications relatives au Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)
- La Politique de vote de Belfius AM
- La Politique d'engagement de Belfius AM
- La Politique de gestion des risques de durabilité de Belfius AM

Ces documents sont disponibles sur le site web de Belfius AM dédié à la Durabilité : Belfius Asset Management

[8] TAP-Policy-FR.pdf